



Assemblée Générale du Conseil Consultatif Régional des Eaux Occidentales du Sud

Bordeaux, 10 avril 2007

L'Assemblée Générale du Conseil Consultatif Régional des Eaux Occidentales du Sud (CCR.S) s'est tenue à Bordeaux le 10 avril 2007.

Ouverture de l'Assemblée par le représentant de la Région Aquitaine.

François MAÏTIA, vice-Président de la Région Aquitaine, prend la parole au nom d'**Alain ROUSSET** Président du Conseil Régional d'Aquitaine pour nous souhaiter la bienvenue et remercier les personnes présentes en nommant les différentes délégations.

Après avoir présenté la Région Aquitaine et de Bordeaux, **François MAÏTIA** énonce les challenges du CCR.S, la nécessité de « fabriquer du consensus » et met l'accent sur l'enjeu de la réussite du CCR.S

Le président de l'AGLIA, **François PATSOURIS**, prend à son tour la parole et remercie **François MAÏTIA**, **Maria José GONZALEZ** et **Victor BADIOLA** pour le travail déjà effectué. Il présente rapidement les plans d'actions de l'AGLIA notamment son rôle de forum d'échange dans lequel s'inscrit la mission de coordination du Secrétariat du CCR.S.

Concernant sa mise en place, **François PATSOURIS** informe l'assistance que le recrutement a été effectué et que l'équipe sera localisée à Lorient. Le Secrétaire Général, **Benoît GUERIN** prendra ses fonctions mi-mai, et sera assisté par **Priscilla FOURCADE**, déjà en poste. En attendant **François FOUCAUD** Secrétaire Général de l'AGLIA assure l'intérim.

Le représentant de la Commission Européenne, **Emilio MASTRACCHIO**, après une rapide rétrospective des étapes franchies, dresse un bilan sur l'évolution des différents CCR et de leurs influences. Les sujets d'actualité de la politique commune de pêche pouvant intéresser le CCR.S sont :

- Déclaration politique sur les TACs et quotas pour 2008
- Le MSY « Rendement Maximale Durable » dont l'objectif est la mise en place d'une gestion de la pêche durable conformément aux engagements du Sommet mondial de Johannesburg en 2002
- Révision des mesures techniques dont les recommandations des différents CCR sont attendus avant la fin mai
- Gestion de l'anchois

Emilio MASTRACCHIO rappelle également à l'assemblée que le CCR.S est invité à participer à la prochaine réunion de Coordination avec les CCR à Bruxelles le 19 avril ou il sera discuté de l'Agence de Control, du dialogue scientifique, et de la révision du fonctionnement des CCR.

La commission publiera un rapport sur ce dernier point en juin qui prendra en compte les commentaires faits par l'ensemble des CCR. Les révisions financières, prévoyant une pérennisation de la participation Communautaire, sont déjà en cours, suite à la proposition de la Commission pour déclarer les CCR « organismes poursuivant un but d'intérêt général européen ».

Victor BADIOLA, assurant la présidence, remercie l'intégralité de l'Assemblée et présente les particularités du CCR.S ainsi que les difficultés rencontrées pour arriver, aujourd'hui, à la 1^{ière} Assemblée Générale. Conscient du temps perdu, la priorité aujourd'hui est de rattraper ce retard. C'est pourquoi les points nommés précédemment par **Emilio MASTRACCHIO** sur la politique commune de pêche seront débattus dans les deux ou trois prochains mois.

Victor BADIOLA précise que le nombre de participants aux groupes de travail n'est pas limité, en principe. L'important selon lui n'est pas le nombre de personnes mais le travail effectué ainsi que la réactivité. Le respect des délais fixé par la Commission Européenne est primordial. Le premier délai concernant les mesures techniques est fixé à fin mai.

Victor BADIOLA donne maintenant la parole aux membres de l'assemblée pour leurs observations concernant les statuts, en leur demandant une certaine latitude, car les statuts tels que présentés ont déjà monopolisés tellement de personnes que de tout modifier signifierait faire marche arrière, et il précise que nous ne disposons plus de temps à perdre.

Intervention d'un **membre de la délégation portugaise**, qui remercie **François MAÏTIA** pour son accueil et son enthousiasme, ainsi que **Victor BADIOLA** pour tout le travail déjà effectué pour arriver là où nous en sommes aujourd'hui. Il souhaite savoir si les réunions du Comité exécutif sont ouvertes au public ou si des observateurs peuvent aussi être présents et également demande s'il est possible d'avoir une copie du discours d'**Emilio MASTRACCHIO**.

Victor BADIOLA répond que les réunions du Comité exécutif sont ouvertes au public. En dehors des 24 membres la transparence est un point essentiel. Une copie du discours d'**Emilio MASTRACCHIO** sera photocopiée et distribuée à l'Assemblée.

Dans l'article 30 des statuts, relatif à la constitution des groupes de travail, il y a eu une modification depuis la réunion de Madrid. « Pêche Artisanale » est devenue « Pêche traditionnelle ». La proposition de nommer le groupe de travail « espèces ICCAT » au lieu de « pour la pêche de l'espadon et des espèces ICCAT » est validée.

Liberato FERNANDES de la délégation portugaise indique que la traduction qu'il y avait eu à Madrid était plus correcte que cette nouvelle version dans les libellés notamment dans l'introduction. **Victor BADIOLA** confirme la modification de l'introduction comme sur l'ancienne version.

La nouvelle rédaction de l'article 30 est approuvée par l'assemblée à l'unanimité.

Clara FERNANDEZ souhaite d'autres modifications ; il y a une erreur dans l'article 22, alinéa 3 de la version espagnol : est noté « au moins trois » alors qu'il devrait être noté « au maximum 4 ».

La Modification est approuvée.

Hugo GONZALEZ demande l'attention de l'assemblée sur l'article 34 se rapportant à l'exercice économique en comparaison à l'article 32 alinéa 7, afin que les deux articles coïncident. Dans l'un l'exercice commence au 1^{er} janvier dans l'autre à la date anniversaire, soit aujourd'hui 10 avril. **François FOUCAUD** précise que les comptes se clotent bien à la date anniversaire de l'association.

L'article 32 alinéas 7 sera modifié.

João LOPES désire avoir des précisions sur les espèces prises en compte par le groupe de travail « espèces eaux profondes ». Il demande également des précisions sur la non-rémunération des membres du Comité Exécutif en se référant aux articles 18 et 24. Enfin, il s'oppose au fait que le secrétaire Général ne puisse pas participer aux débats.

Jean-Pierre Plormel prend à son tour la parole en mettant en évidence que des anomalies de traduction rendent encore certains points perfectible ce avec quoi **Siri ENGESAETH** de « Seas at Risk » est d'accord. Il précise que bien évidemment les postes sont non rémunérés. Il propose que la date d'arrêté ne soit pas le 10 Avril mais plutôt une fin de mois calendaire, et demande que la Commission nous apporte un avis.

Victor Badiola, confirme que les statuts ne doivent pas être un frein à notre évolution. Il ne faut donc pas épilucher les statuts mot à mot. Concernant les « espèces eaux profondes » les espèces concernées sont celles classifiées par la Commission Européenne comme telle. Par rapport à l'Article 18, **Victor Badiola** confirme qu'il ne s'agit absolument pas de rémunération sinon de décisions financières ponctuelles. Enfin répondant à la question relative à l'intervention dans les débats du Secrétaire Général, le point fort est qu'il n'a pas de droit de vote et son travail sera de veiller à ce que les membres bénéficient tous de la même liberté de parole. L'ensemble de ces points est confirmé par **Mercedes Rodríguez**.

Siri ENGESAETH soulève le fait que les femmes de pêcheur sont classées comme « autre groupe d'intérêt » alors que dans le BSRAC ce n'est pas le cas. Elles seraient susceptibles de prendre la place d'autres groupes désireux de participer à ce CCR. **Maria José Gonzalez** rappelle que ce point a déjà été discuté lors de la dernière réunion à Madrid et avait été accepté à l'unanimité. **António Schiappa Cabral** appuie également cette position

Siri ENGESAETH soulève ensuite le fait que les Statuts donnent beaucoup de pouvoir au Président avec l'article 15. Enfin elle demande à ce que l'article 26 soit modifié pour retirer l'appartenance au secteur extractif.

Victor Badiola, note bien ses observations et met en valeurs qu'il existe des différences entre les statuts des différents CCR. Il lui rappelle la difficulté qu'a été la mise en place des statuts tels qu'ils sont présentés aujourd'hui et pour arriver à un consensus entre toutes les parties prenantes.

Francisco Teijeira, de la délégation espagnole, souligne que les articles 16 et 26 n'ont pas été modifiés conformément à la réunion de Madrid durant laquelle il avait été décidé d'élire 3 vices présidents. Il Note également que l'article 18 ne précise pas que l'une des fonctions de l'Assemblée Générale est d'élire le Président. Enfin il attire l'attention de l'assemblée sur la controverse possible entre le groupe de travail « zone VIII sauf sardine et anchois » et le groupe de travail « pêche côtière ibérique au chalut »



Victor Badiola confirme qu'avait été admis un troisième vice présidence, les articles 16 et 26 seront mis à jour.

Concernant la controverse possible il concède qu'avec un public non avertis cela peut prêter à confusion. Cependant la dénomination lui semble précise les mots employés étant géographiquement entendus.

Victor Badiola confirme la nécessité de modifier l'article 18 afin qu'apparaisse l'élection du Président par l'Assemblée générale.

Après ces modifications, les statuts sont acceptés à l'unanimité. Ce qui est souligné avec satisfaction par **François MAÏTIA.**

François MAÏTIA propose comme Président **Victor Badiola** pour son implication et son dynamisme.

Victor BADIOLA est élu Président à l'unanimité.

Victor Badiola remercie l'assemblée pour sa confiance et espère être l'ami et aider le plus possible, être à équidistance de chaque secteur ayant un intérêt dans la zone. Il espère ne jamais être vu comme l'ennemi ou comme un opposant. La suite de l'ordre du jour est l'élection des vices présidents.

Le Portugal présente comme 1^{er} Vice Président le représentant de ADAPI : **António Schiappa Cabral**

La France présente comme 2^{ème} Vice Président le représentant de PROMA : **Yves FOEZON**

Les deux candidats sont désignés à l'unanimité.

Les représentants des autres groupes d'intérêt n'ont pas eu de réunion de coordination afin de présenter un 3^{ème} vice président. Ils vont se réunir séparément afin de revenir avec une proposition.

Un membre de la délégation portugaise indique que Geota, qui participe depuis le début aux réunions préparatoires souhaite être pris en compte dans les débats.

Après débat **Monica VERBEEK** de l'organisation « Seas at Risk » est proposée pour la place de 3^{ème} Vice Président par l'ensemble des membres représentants les autres groupes d'intérêt présent à cette Assemblée Générale.

La candidate est acceptée à l'unanimité.

La suite du programme concerne le Comité Exécutif. Chaque Etat membre va désigner ses représentants :

Pour le Portugal :

- ADAPI (Associação dos Armadores das Pescas Industriais) représentée par **António Schiappa Cabral**
- Federação de Pescas dos Açores représentée par **Francisco Liberato Fernandes**
- AMAP (Associação Mútua Financeira Livre da Pesca Geral Centro) représentée par **Humberto Manuel Madeira Jorge**
- Rotation annule entre :
 - a. Federação das Associações e Organizações de Produtores de Pesca da Zona Sul représentée par **João da Silva Lopes**
 - b. Vianapesca, Cooperativa de Produtores de Pesca représentée par **Francisco Portela Rosa**
 - c. AAPLCLZO (Associação dos Armadores de Pesca Local, Costeira e do Largo da Zona Oeste) représentée par **Jerónimo Rato**

Pour l'Espagne :

- OPEGUI représentée par **Jaime Tejedor**
- Federación Gallega de Cofradías de Pescadores représentée par **Xoan López**
- Rotation bi-annuelle entre :
 - a. OP LUGO représentée **Mercedes Rodriguez**
 - b. Puerto de Celeiro représentée par **Eduardo Miguez**
- Rotation bi-annuelle entre :
 - a. PESGALICIA-ARPEGA-OBARCO représentée par **Torcuato Teixeira**
 - b. Coperativa del Mar Santa Eugenia de Riveira représentée par **Maria José Casais**

Pour la France :

- PROMA représentée par **Yves Foëzon**
- ANOP représentée par **Jean Pierre Plormel**
- CNPM représentée par **Serge Larzabal**
- FEDOPA représentée par **Julie Rigaud**

Pour Les Pays Bas :

- Dutch Fisheries Organisation représentée par **Geert Meun**

Pour la Belgique :

- Rederscentrale représentée par Monsieur **Corbisier** (à confirmer)

Pour les transformateurs :

- ANFACO représentée par **Vieites Baptista de Sousa**

Pour les syndicats :

- ETF représenté par **Manuel Dominguez Segade**

Pour les autres groupes d'intérêt :

- Réseau des femmes représenté par **Cristina Moço**
- EAFPA est représentée par **Antonio Raposo**
- WWF représenté par **Raul GARCIA**
- Ligua Para Natureza représentée par **Henrique Cabral**
- Pêche et développement représentée par **Alain le Sann**
- Seas at Risk représentée par **Monica VERBEEK**
- EEA représentée par **Jan Kappel**
- Confederación Española Pesca Martima de Recreo représentée par **Enrique Keller**

Yanick Morando représentant de l'association française des criées demande si un poste peut lui être attribué alors qu'il ne fait plus parti de l'association européenne. Cette demande porte à controverse au niveau de la délégation portugaise. La réponse de **Victor Badiola** est que l'on doit s'en tenir aux décisions prises à Madrid.

Les Organisation environnementales représentant 4 des 8 membres du Comité Exécutif des autres groupes d'intérêt et les associations de pêches sportives 2 des 8, ont bien notées que si il y a dans un futur plus ou moins proche des demandes de producteurs aquacoles, de consommateurs ou autre, elles devront céder leur place afin que le nombre de membre n'excède pas 8. Il est noté que ni **Liberato Fernandes**, ni **Serge Larzabal** ni **Jean Pierre Plormel** ne sont d'accord avec cette décision. **Victor Badiola** répond que l'expérience des autres CCR nous amène à proposer cette solution afin de remplir les postes libres. Il demande à l'assemblée si d'autres personnes appartenant au 3^{ième} tiers ont fait part de leur souhait de participer au Comité Exécutif. Personne ne se prononce.



Liberato Fernandes et quelques membres de la délégation portugaise font part de leur désaccord avec cette décision et demandent que se soit noté dans les actes.

Le Comité exécutif est établi.

François Foucaud prend la parole pour s'exprimer sur les projets de budgets. Il annonce les ajustements envisagés en accord avec la commission européenne.

Il y a six évolutions :

- la prise en charge des frais est passée de 300€ par personne et par déplacement à 500€.
- Le budget par réunion a été diminué jusqu'à 12 500€ étant entendu que beaucoup de réunions seraient effectuées de façon concomitantes.
- Les frais de lancement et communication sont ramenés à 20 000€ pour le 1^{er} exercices
- Les frais de traduction et d'interprétariat ont été portés de 50 000 € à 66 000 € pour soigner particulièrement l'ensemble des quatre langues.
- La prise en charge des frais de déplacement des experts a été réduite car la Commission Européenne prend déjà en charge les experts du CIEM. Toutefois ce poste a est conservé pour pouvoir inviter des expert n'étant pas CIEM.
- Diminution provisoire des cotisations des membres, pour le Comité Exécutif elle passe de 750 à 500 euros et pour l'Assemblée Générale de 250 à 175 euros.
- Est envisagée une diminution momentanée des contributions de l'AGLIA et de Cap L'Orient respectivement de 60 000 € et de 10 000 € (initialement prévue pour 85 000 € et 15 000 €). cette différence de 30 000 € pourra être utilisé en cours d'exercice, dans le cadre d'un complément budgétaire. L'objectif est d'avoir plus de souplesse dans la gestion du budget et d'optimiser la participation de la Commission.

L'ensemble de ces modifications correspond à 10% du budget. Elles ont toutes été validées par la Commission Européenne en se basant sur l'expérience des autres CCR.

La contribution de la Commission Européenne devrait être stable pour les deux années suivantes avec une subvention de 200 000 € pour les frais de fonctionnement et de 50 000 € pour les frais de traduction et d'interprétariat. Les Etats membres participeront à hauteur de 20 000 euros.

Le Budget est séparé en différent postes, les comptes les plus importants sont :

- L'organisation des réunions (1 Assemblée Générale d'environ 100 personnes, 3 réunions de Comité Exécutif de 24 personnes et une moyenne de 2 réunions pour chacun des 7 groupes de travail) s'élève à 150 000 euros. Compte tenue que certaine réunions seront concomitantes nous n'avons pris en compte que 80% de cette somme.

Ne seront pris en compte que les déplacements des membres du Comité Exécutif pour l'Assemblée Générale.

- Le secrétariat est composé de deux salariés (Le secrétaire Général **Benoît GUERRIN** et son assistante **Priscilla FOURCADE**), il y aura des frais généraux à prendre en compte. L'ensemble est budgétisé à hauteur de 149 000 €.

Hugo González de la délégation espagnol demande si la participation aux groupes de travail sera soumise à une cotisation supplémentaire et si les déplacements aux réunions des groupes de travail seront

remboursés. **François Foucaud** confirme que la participation aux groupes de travail n'est pas soumise à cotisation et que les déplacements pour se rendre aux réunions sont budgétisés à condition que chaque groupe n'excède pas 10 à 12 membres.

João Lopes exprime son étonnement rapport aux 500€ de remboursement ce qui lui semble bien peu. Il est également étonné que l'inflation annuelle soit été prise en compte pour le secrétariat et par sur l'ensemble du budget. Enfin il demande des précisions sur la rubrique « imprévus » qui lui semble floue.

François Foucaud confirme que montant des remboursements de frais a été revu à la hausse. Concernant l'inflation, il explique que l'inflation étudiée correspond à l'évolution mécanique des salaires. Enfin, la rubrique imprévue est là pour compenser un éventuel surcoût qui n'aurait pas été prévu dans certains postes.

Un représentant de la **délégation espagnole** exprime sa contrariété que le secrétariat ne soit pas en Galice car les budgets alloués aux remboursements étaient, selon lui, mieux pensés. De plus il ajoute que ce budget lui semble trop juste autant au niveau de la rémunération des salariés qu'au niveau du fonctionnement, position à laquelle se rallie **Francisco Teijeira** de la délégation espagnole. Enfin il s'inquiète des moyens alloués au groupe de travail notamment au groupe de la pêche traditionnelle.

Suite à l'ensemble de ces remarques, **Jean Pierre Plormel** rappelle que ce n'est qu'un projet de budget qui sera bien évidemment ajusté aux besoins. **Mercedes Rodríguez** appuie cette position et **Victor Badiola** le confirme.

Paulo Morais de la fédération des pêches des Açores indique que les statuts votés ce matin mettent en évidence une subdivision géographique des eaux insulaires. Il s'interroge sur la façon de pouvoir traduire cette particularité au niveau du budget du CCR.S. De plus Il souhaite savoir si la Commission a prévu une participation financière aux coups de consultations des experts

Victor Badiola confirme que si le budget insulaire n'apparaît pas clairement, c'est qu'il est clairement intégré et donc absorbé par le budget du CCR.S. **Liberato Fernandes** souligne que la réalité géographique est indépendante de leur volonté, elle doit être prise en compte et dépassée de manière solidaire, le risque étant que certains groupes de travail ne fonctionnent pas par manque de moyen. Cependant il est prêt à donner un vote de confiance si ces considérations sont prises en compte.

Victor Badiola prend en compte cette remarque car il est vrai que le plus important est que les groupes de travail fonctionnent et pour cela ils ont besoin d'organisation. On attendra de voir les premières réunions pour apporter des critiques et éventuellement faire évoluer le budget.

Francisco Portela Rosa de la délégation portugaise propose, afin de partager les coûts, que les réunions se fassent dans toutes les régions sous gestion du CCR.S, ce qui est confirmé par **Victor Badiola**.

Francisco Teijeira trouve également que le budget pour les experts est faible car il faudrait élargir les intervenants à d'autres que du CIEM afin d'avoir d'autres points de vue que ceux de la Commission Européenne. Encore une fois **Victor Badiola** rappelle que c'est une estimation et qu'elle est fondée sur l'expérience des autres CCR et que l'impartialité des intervenants scientifiques a toujours été respectée. **François Maïtia** précise également que dans le cadre de programmes européens tel qu'INTERREG, il est éventuellement possible de bénéficier de fonds européens.

André Forest membre du CIEM intervient pour rappeler que des relations privilégiées sont déjà établies avec les autres CCR et qu'ils espèrent établir les mêmes avec le CCR.S.

Jaime Tejedor soulève le point que chaque CCR est différent et donc que le budget des uns peut ne pas suffire aux autres. C'est pourquoi le financement de la Commission doit tenir compte des particularités du

CCR.S. **Emilio MASTRACCHIO** lui répond que la Commission a déjà évolué en rendant leur financement permanent.

L'assemblée approuve le budget et donne un vote de confiance.

La suite de l'ordre du jour est la configuration des groupes de travail.

Sont repris les groupes de travail décidés lors de la réunion de Madrid ainsi que leurs Présidents.

- **Groupe de travail zone VIII sauf sardines et anchois**
 - a. Présidence Française : ANOP représentée par **Jean Pierre PLORMEL**
 - b. Vice Présidence Espagnole : à définir

- **Groupe de travail Espèces Pélagiques**
 - a. Présidence Espagnole : OPEGUI représentée par **Jaime Tejedor**
 - b. Vice Présidence Partagée
 - Portugal : AMAP représentée par **Humberto Jorge**
 - France : CLPMEM la Turballe représentée par **Ludovic Leroux**

- **Groupe de travail Littoral Ibérique**
 - a. Présidence Espagnole : Asociación de Armadores de Buques de Pesca de Marín représentée par **Francisco Teijeira**
 - b. Vice Présidence Portugaise : ADAPI représenté par **António Schiappa Cabral**

- **Groupe de travail espèces en eaux profondes**
 - a. Présidence Portugaise : à définir en tournante
 - b. Vice Présidence Partagée
 - Espagne : à définir
 - France : ANOP représentée par **Jean Pierre PLORMEL**

- **Groupe de travail ICCAT**
 - a. Présidence Française : CNPMEM représenté par **Serge Larzabal**
 - b. Vice Présidence Partagée
 - Espagne : à définir
 - Portugal : à définir

- **Groupe de travail de la pêche traditionnelle**
 - a. Présidence Espagnole : Federación Gallega de Cofradías de Pescadores représenté par **Xoan López**
 - b. Vice Présidence Portugaise : à définir en tournante

- **Groupe de travail : insulaire**
 - a. Présidence Portugaise : PORTO DE ABRIGO-COOP.COMERCIAL-CRL représentée par **Liberato Fernandes**
 - b. Vice Présidence Espagnole : à définir

Les membres souhaitant participer aux travaux se feront connaître auprès du secrétariat sous 15 jours.

Jean Pierre Plormel propose qu'un futur Comité Exécutif soit prévu avant l'été et que les groupes de travail notamment celui de la zone VIII doivent se réunir avant. **Mercedes Rodríguez** pense que c'est un peu inutile que tous les groupes de travail se réunissent en même temps. Mais les membres de l'assemblée soulèvent que l'urgence est la même pour tous.



Jaime Tejedor informe que sans l'avis du CSTEP les travaux du groupe pélagique ne pourront pas commencer. Position à laquelle se rallie l'assemblée.

Jean Pierre Plormel demande également des précisions sur les espèces gérées par le groupe de travail espèces traditionnelles. **Victor Badiola** précise qu'il faut agir par priorité, et respecter les délais qui nous sont déjà fixés par la Commission. **Victor Badiola** demande donc des précisions à la Commission sur les recommandations demandées.

João Lopes de la délégation portugaise prend la parole dans le cadre du point de l'ordre du jour nommé « questions diverses ». Il souhaite rappeler sa contribution non exposé lors du compte rendu de la réunion de Madrid sur trois points : la définition des postes de présidents et vices président des groupes de travail, la constitution du Comité Exécutifs et l'Assemblée Générale.

Il souhaite également soulever la question relative à la diffusion des personnes présentes à l'assemblée générale, la diffusion des comptes rendus sous des délais brefs afin que les intervenants puissent faire des critiques et la diffusion de la composition du Comité exécutif. Egalement il souhaite que les réunions du Comité Exécutif soient précédées par les réunions des groupes de travail afin de limiter les coûts de déplacements. Il soulève un autre point qui est la diffusion des informations, il souhaite qu'il y ait une vraie circulation des informations entre tous les Etat Membres de ce CCR.

Victor Badiola confirme que les actes doivent être remis rapidement, et qu'effectivement les réunions seront réalisées de façon concomitante pour limiter les frais. Concernant la circulation de l'information, Victor Badiola demande pardon si par le passé l'information a mal circulé, ce n'était pas intentionnel, et même au contraire, la circulation totale de l'information est notre priorité.

Victor Badiola demande à l'Assemblée qui souhaite recevoir la prochaine réunion du Comité Exécutif. **Liberato Fernandes**, président des Armateur de Madère exprime que Madère se fera un plaisir de la recevoir.

Victor Badiola remercie l'Assistance pour sa collaboration mais également pour sa patience, et pour l'intérêt apporté.



ERRATIM DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU 05/12/2006, A MADRID

Suggestions présentées par João da Silva Lopes, de la Fédération des Associations et Organisations de Producteurs de la Pêche du Sud, pour les questions suivantes :

- Groupes de Travail:
 - pour ce qui concerne les Présidences, voici la distribution soutenue : 3 pour l'Espagne, 2 pour la France et 2 pour le Portugal.
 - les vice-présidences devraient être distribuées selon la volonté de participation manifestée ; pourquoi pas deux vice-présidences dans chaque Groupe de Travail?
- Création d'un Règlement Interne pour le Comité Exécutif et un Règlement Electoral.